Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902936-20251216-DEL16122503-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE TREGUNC
Arrondissement de Quimper – Département du Finistère

Séance du 16 décembre 2025

2025/12/16-03

Objet :	Nombre de conseillers en exercice	**29**
Crédits 2026 aux écoles publiques	Nombre de présents	**26**
	Nombre de votants	**29**

Par suite d'une convocation en date du 9 décembre 2025, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie **le 16 décembre 2025 à 19 h 00**, en séance publique sous la présidence de **Monsieur BELLEC Olivier**

Etaient présents

BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia - SELLIN Yannick - VOISIN Valérie - TANGUY Michel - LE GOC LE SAGER Fabienne - CARDUNER Didier – LESCA Véronique – LE DUC Didier – BRAESCU ANDRIEU Morgane - DERVOUT Dominique – GRANDIL Gwenaëlle - BORDENAVE Bruno - GEORGES Valérie - DENIEL Baptiste - ROBIN Yves – SUARD Delphine - MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE FLOC'H Véronique – KRAUS Jean-Paul - BOSSER GODREAU Véronique -– JESTIN Caroline - DAGORN Nicolas– PAUCHET Gérard – DADEN Paul.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom

JOULAIN Anita à TANGUY Michel
JOUSSET Nicolas à SELLIN Yannick
GALBRUN Karine à BELLEC Olivier

Absent(e)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance

BRAESCU ANDRIEU Morgane

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902936-20251216-DEL16122503-DE

Madame LESCA, Adjointe au Maire, indique qu'afin d'assurer le bon fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques, il convient de prévoir pour l'année 2026, les modalités relatives à la répartition des crédits et des subventions aux écoles publiques.
Les crédits sont répartis selon des forfaits calculés par élève ou par classe. Les forfaits sont calculés sur les effectifs validés et affectés dans les classes, constatés à la rentrée scolaire 2025/2026.

Les crédits aux écoles sont ainsi d'une part :

- De crédits pédagogiques aux écoles primaires ;
- De crédits relatifs aux fêtes de fin d'année (cadeau individuel par enfant, cadeau collectif pour les maternelles et un spectacle de fin d'année) ;

D'autre part, des crédits pour le transport, les fournitures (fonctionnement) et le gros matériel (investissement) à destination des écoles publiques sont également inscrits au budget communal.

Il est proposé d'augmenter de 1,2 % l'ensemble des crédits à l'exception des crédits prévus pour les fêtes de fin d'année.

1) Subventions pédagogiques

Ecole	Nombre d'élèves	Montant par élève de primaire (2025)	Proposition 2026	Total 2026	TOTAL ECOLE 2026
Marc Bourhis	163	20.20 €	20.44 €	3 332.11 €	3 669.41 €
Marc Bourhis (extérieurs)	33	10.10 €	10.22 €	337.30 €	
René Daniel	95	20.20 €	20.44 €	1 942.03 €	2 146.45 €
René Daniel (extérieurs)	20	10.10 €	10.22 €	204.42 €	

Aide aux voyages scolaires aux élèves Trégunois

Versement au C.C.A.S	2 000.00 €

2) Crédits de fonctionnement et d'investissement

	Crédits 2025	Proposition Crédits 2026	Variation par poste
Fournitures et livres scolaires	53.15 €	53.79 €	1.2%
Investissement matériel	23.40 €	23.68 €	1.2%

	Nombre d'élèves	Fournitures 2026	Investissement 2026	TOTAL 2026
Groupe scolaire Marc Bourhis	196	10 542.41 €	4 641.44 €	15 183.85 €
Ecole René Daniel	115	6 185.60 €	2 723.29 €	8 908.89 €
		16 728.01 €	7 364.73 €	24 092.73 €

Depuis 2002, les élèves domiciliés à Trégunc et scolarisés dans des écoles primaires ou établissements spécialisés spécifiques du Département du fait d'un handicap peuvent bénéficier d'un crédit de 500 € (situations examinées au cas par cas par la commission).

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902936-20251216-DEL16122503-DE

3) Crédits de transport

	Crédit 2025 par classe	Crédit 2026 par classe	Variation
GS Marc Bourhis	202,00 €	204,42 €	1,2%
GS René Daniel	313,50 €	317,26 €	1,2%

	Nombre de classes	Montant par classe 2026	Total 2026
Groupe scolaire Marc Bourhis	9	204,42 €	**1 839,82 €**
Ecole René Daniel	5	317,26 €	**1 586,31 €**

4) Crédits de fin d'année (Noël)

	Crédit 2025	Proposition 2026
Elèves de maternelle	6,50 €	6,50 €
Elèves de CP	8,00 €	8,00 €
Cadeau collectif	5,10 € par élève de maternelle	5,10 € par élève de maternelle

Crédits cadeaux de fin d'année

	Nombre d'élèves	Montant par élève	Total	Total par école 2026
Marc Bourhis maternelle	72	6,50 €	468,00 €	**620,00 €**
Marc Bourhis CP	19	8,00 €	152,00 €	
René Daniel maternelle	40	6,50 €	260,00 €	**412,00 €**
René Daniel CP	19	8,00 €	152,00 €	

Cadeau collectif

	Nombre d'élèves	Montant par élève	Total par école 2026
Groupe scolaire Marc Bourhis	72	5,10 €	**367,20 €**
Ecole René Daniel	40	5,10 €	**204,00 €**

Total crédits de fin d'année (Noël)

	Total 2026
Groupe scolaire Marc Bourhis	**987,20 €**
Ecole René Daniel	**616,00 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212902936-20251216-DEL16122503-DE

5) Spectacle de fin d'année

Enveloppe globale d'un montant de 4 100,00 € répartis par école au prorata du nombre d'élèves: 486 enfants scolarisés sur la commune 4100 € / 486 = 8,44€

	Nombre d'élèves	Montant par élève	Total par école 2026
Groupe scolaire Marc Bourhis	196	8.44 €	**1 654.24 €**
Ecole René Daniel	115	8.44 €	**970.60 €**

Total groupe scolaire Marc Bourhis	23 334.51 €
Total école René Daniel	14 228.25 €
Total crédits aux écoles publiques 2026	**37 562.76 €**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission vie associative et affaires scolaires du 6 novembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission administration générale du 2 décembre 2025 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le montant des crédits 2026 au profit des écoles publiques.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 18 décembre s2025
LE MAIRE
Olivier BELLEC

MAIRIE de TRÉGUNC
Finistère